

Macron veut faire voter la racaille en prison pour éviter que les Français ne fassent comme les Italiens

écrit par Christine Tasin | 8 mars 2018



On a essayé de m'expliquer pourquoi les détenus ne pouvaient pas voter. Je n'ai pas compris. Pour les élections européennes je souhaite que tous les détenus puissent voter.
pic.twitter.com/sSbTcyTPTR

– Emmanuel Macron (@EmmanuelMacron) [6 mars 2018](#)

Jupiter le Nécrophile veut faire voter les égorgeurs et violeurs qui sont en taule.

Il va avoir besoin de toute la vermine pour gagner des élections d'ici deux ou trois ans, donc recruter directement des violeurs, des assassins issus de la faune en prison, en plus des djihadistes, pour sauver le système paraît logique.

Abdeslam président en 2022. Un problème avec ça les kouffars ?

Gilles Badou

Macron enfonce une porte ouverte. Les détenus ont dans leur immense majorité le droit de vote depuis la réforme de 1994. Jusque-là, au-delà de 3 mois de prison, le détenu était automatiquement privé de ses droits civiques... Depuis ils peuvent voter sur le papier. Dans les faits, ils sont peu nombreux à le faire, à la fois parce que des gens en rupture de ban avec la société se moquent comme d'une guigne de l'avenir de celle-ci et de la vie de la Cité, et parce que faire voter les détenus est assez compliqué à organiser. Mais Macron s'en moque, ce qu'il voit, c'est que, face au danger "populiste", face à la montée des eurosceptiques, des anti-immigration, anti-islam... est prêt à user de tous les moyens.

Macron mort de peur de voir la France basculer comme l'Italie...

Il n'est pas le seul, déjà, avant les présidentielles et les législatives ils s'agitaient pour faire voter la racaille... musulmane puisque les détenus sont à près de 80% musulmans.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/11/10/ils-se-mettent-en-4-pour-que-50000-detenus-puissent-voter-en-prison/>

L'UOIF avait d'ailleurs appelé les musulmans à voter Macron... et ce n'est pas un hasard. Le renvoi d'ascenseur c'est l'islam de France et les coups de canif dans la loi de 1905...